

PROCÈS-VERBAL CORRIGÉ

Femmes : 57 %
Hommes : 43 %

1. Mot d'ouverture de la présidente

Discours d'ouverture de Francine Lévesque, présidente, à 13 h 5 le 23 octobre 2012.

2. Appel des membres du bureau fédéral

La secrétaire générale-trésorière, Denyse Paradis, procède à l'appel des membres du bureau fédéral.

Comité exécutif

Francine Lévesque	Présidente
Denyse Paradis	Secrétaire générale et trésorière
Nadine Lambert	Vice-présidente responsable du personnel en soins infirmiers et cardiorespiratoires
Guy Laurion	Vice-président responsable du personnel paratechnique, services auxiliaires et métiers
Josée Marcotte	Vice-présidente responsable du personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration
Line Beaulieu	Vice-présidente responsable des techniciennes, techniciens et professionnel-les de la santé et des services sociaux
Jeff Begley	Vice-président responsable des secteurs privés

Vice-présidences régionales

Jacqueline Duguay	Vice-présidente de la région 1A : Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine
Daniel Charette	Vice-président de la région 1B : Bas-Saint-Laurent
Gaston Langevin	Vice-présidente de la région 02 : Saguenay-Lac-Saint-Jean
Denis Bertrand	Vice-président de la région 03 : Québec-Chaudière-Appalaches
Claude Audy	Vice-président de la région 04 : Cœur du Québec
Mélissa Gaouette	Vice-présidente de la région 05 : Estrie
Luc Bastien	Vice-président de la région 6A : Montréal-Laval-Grand-Nord
Hélène Lavoie	Vice-présidente de la région 6B : Laurentides-Lanaudière
Luc Pearson	Vice-président de la région 6C : Montérégie

Christian Meilleur	Vice-présidente de la région 07 : Outaouais
Jacques Loiselle	Vice-président de la région 08 : Abitibi–Témiscamingue–Nord-du-Québec
Gisèle Charrette	Vice-présidente de la région 09 : Côte-Nord–Basse Côte-Nord

Représentante et représentants des secteurs privés

Louise Labrie	Centres de la petite enfance
Dany Lacasse	Préhospitalier
Yves Lévesque	Établissements privés et communautaires
Danielle Lemire	Centres d’hébergement privés
Lucie Longchamps	RI-RTF-RSG

ABSENCE MOTIVÉE

Denis Bertrand

3. Lecture et adoption de l’ordre du jour

Denyse Paradis présente aux délégués l’ordre du jour et de l’horaire.

Il est proposé par Chantal Racicot, appuyé par Michel Pietrantonio, que le Conseil fédéral spécial adopte l’ordre du jour et l’horaire tel que présenté.

Adopté

4. Adoption du procès-verbal du Conseil fédéral spécial du 12 au 14 mars 2012

Il est proposé par Julie Lachapelle, appuyé par Richard Léveillé, que le Conseil fédéral spécial adopte le procès-verbal du Conseil fédéral spécial du 12 au 14 mars 2012 tel que présenté.

Adopté

5. Résolutions référées du 42^e Congrès de la FSSS

Présentation par Jean-Luc Théoret, Chantal Laurin et Jean Bédard du rapport du comité synthèse.

Il est proposé par Christian Meilleur, appuyé par Carole Ménard, que le Conseil fédéral spécial reçoive le rapport du comité des résolutions.

Adopté

Résolution sur la vie syndicale telle que recommandée par le comité synthèse

Il est proposé par Paul Thomas, appuyé par Lucien Richard :

- que la FSSS poursuive la démarche de réflexion sur la vie syndicale en produisant un outil pour faire le bilan local du fonctionnement syndical; que tous les syndicats fassent périodiquement une évaluation de leur fonctionnement en vue d’identifier ce qu’ils peuvent améliorer afin d’agir sur les constats relevés dans le cadre de la démarche de réflexion sur la vie syndicale

2011-2012; que cette évaluation vise à mesurer notamment l'efficacité de la structure syndicale sur la résolution des problèmes, le degré d'implication des membres dans la résolution de leurs problèmes au travail; qu'elle favorise, à partir de modèles d'organisation, la déconcentration des activités syndicales, une présence efficiente d'officiers ou de délégués responsables dans le plus grand nombre de points de service, de secteur d'activité ou de département;

- que les syndicats renforcent leurs liens avec leurs membres en gardant en tête que l'information et l'implication syndicales reposent sur des échanges directs et réguliers avec les membres et qu'elle réponde aux préoccupations des membres tout en faisant connaître les réalisations du syndicat;
- que le recrutement et la formation de la relève soient une priorité : qu'à cet effet, la FSSS mette en place un comité **composé majoritairement de jeunes** pour réfléchir sur la place des jeunes dans nos syndicats, sur les problèmes spécifiques auxquels ils sont confrontés dans les syndicats, de tous les domaines couverts par la FSSS, pour trouver des réponses aux questions concernant l'ouverture des jeunes au syndicalisme;
- que la FSSS, dans le cadre du prochain mandat, organise un colloque sur la place des 35 ans et moins dans nos syndicats **et que celle-ci fasse rapport au conseil fédéral régulier suivant le colloque;**
- que l'exécutif de la FSSS fasse une nouvelle tournée régionale pour poursuivre les échanges sur la vie syndicale et sur les valeurs fondamentales qui sous-tendent notre action syndicale à la CSN;
- qu'un suivi de l'évolution de la démarche sur la vie syndicale soit assuré au plan régional, qu'il soit coordonné par la conseillère ou le conseiller syndical au niveau national responsable de la vie syndicale et qu'un bilan soit présenté au prochain congrès.

En amendement :

Il est proposé par Johanne Verret, appuyé par Danielle Matte, d'ajouter à la fin du 1^{er} paragraphe : *Qu'à cet effet, elle soit accompagnée d'un support aux syndicats et d'un suivi dans l'amélioration des constats soulevés.*

Rejeté

En amendement :

Il est proposé par Johanne Verret, appuyé par Annette Herbeuval, d'ajouter le paragraphe suivant à la suite du 3^e paragraphe : *Que la FSSS dégage des fonds pour venir en appui aux syndicats pour libérer les membres aux fins de la participation des jeunes.*

Adopté

Proposition adoptée telle qu'amendée

Résolution sur la valorisation, promotion et préservation des services publics telle que recommandée par le comité synthèse

Il est proposé par Stéphane Brunet, appuyé par Louise Quirion :

- que la Fédération et ses syndicats affiliés poursuivent la campagne *Valorisation, promotion et préservation des services publics*, mettent tout en œuvre pour consolider et favoriser l'essor

d'un régime public de santé et de services sociaux accessible à toutes et à tous sans distinction de moyens;

- que la FSSS et ses syndicats affiliés agissent sur ces enjeux :
 - en poursuivant la mise en place de sa structure VPP à tous les niveaux par le biais de formations, de développement d'outils et par la mise en place de mécanismes de coordination, de communication et de collaboration de façon à maximiser nos capacités d'opposer des alternatives publiques aux projets de privatisation en vue d'améliorer la qualité des services ainsi que les conditions de travail;
 - en réclamant l'élargissement de la couverture publique, notamment pour les personnes en perte d'autonomie liée au vieillissement, de façon à assurer l'intégralité et l'accessibilité des services;
 - en encourageant puis en participant, avec la CSN, aux changements sociaux requis pour atteindre les objectifs rattachés à cette campagne incluant, si nécessaire, la grève générale et sociale en collaboration avec nos partenaires **syndicaux** et alliés **populaires et étudiants**;
 - **en revendiquant que l'État intègre, réintègre et assure un meilleur contrôle sur tous les services publics y compris les services administratifs et de soutien actuellement gérés par des tiers notamment, par des fondations. Qu'à cette fin, des représentations soient faites pour ramener les soins qui sont payés par des organismes tels la SAAQ et la CSST dans nos services publics.**

En amendement :

Il est proposé par Yves Girard, appuyé par Marjolaine Aubé, d'ajouter le paragraphe suivant : *De créer un comité VPP régional et de représentants des syndicats locaux dont les libérations syndicales sont prises en charge par la fédération. Les membres de ce comité sont élus lors de l'assemblée régionale suivant le congrès de la FSSS. Chaque région détermine l'envergure et la composition stratégique du comité.*

En sous-amendement :

Il est proposé par Luc Lamarche, appuyé par Chantale Mayer, de biffer : *l'envergure et.*

Sous-amendement rejeté

Amendement rejeté

Proposition principale adoptée telle que présentée

Résolution sur le Leadership en organisation du travail telle que recommandée par le comité synthèse

Il est proposé par Vicky Ouellet, appuyé par Yvon Payeur :

- que les syndicats exercent leur leadership en organisation du travail et s'inspirent des pistes d'actions syndicales suivantes :
 - qu'un débat soit fait à l'exécutif syndical pour faire des dossiers d'organisation du travail une priorité;
 - que le comité exécutif assigne une personne responsable aux dossiers d'organisation du travail;
 - que le comité exécutif prévoit un budget pour permettre au syndicat de s'organiser et d'assumer les besoins inhérents à l'organisation du travail;
 - que la conseillère ou le conseiller syndical soit mis à contribution;

- que le comité exécutif délègue, lorsque pertinent, des responsabilités en organisation du travail aux membres du conseil syndical, le cas échéant;
- qu'une structure et un plan de communication syndicaux soient définis pour rejoindre chacune et chacun des membres touchés par un projet en organisation du travail;
- que les questions d'organisation du travail soient traitées, **dès le début**, avec l'employeur dans le cadre d'un comité paritaire (p. ex. : comité de relations de travail), **et ce, tout au long du processus;**
- qu'une entente de fonctionnement paritaire incluant les conditions qui s'y rattachent soit convenue avec l'employeur;
- que les balises d'approche participative soient définies pour chacune des étapes du projet d'organisation du travail (démarrage, implantation, suivi des solutions);
- que les syndicats bénéficient d'une formation;
- qu'un réseautage de partage d'expériences s'effectue entre les syndicats ayant vécu des projets en organisation du travail,
- **Et que la FSSS accompagne ses syndicats à travers le processus d'organisation du travail notamment, en produisant et en diffusant aux syndicats une entente type.**

En amendement :

Il est proposé par Johanne Verret, appuyé par Serge Vézina, d'ajouter le paragraphe suivant à la fin de la résolution : *Que la FSSS accompagne financièrement à travers le processus d'organisation du travail.*

En sous-amendement :

Il est proposé par Patrick Gauthier, appuyé par Hélène Lalande, d'ajouter : *et ce, dans le respect du budget de la FSSS tel qu'adopté au congrès de 2012.*

Sous-amendement rejeté

Amendement rejeté

Proposition adoptée telle que présentée

Résolution sur les communications telle que recommandée par le comité synthèse

Il est proposé par Linda Mercier, appuyé par Pierre Crevier :

que la FSSS et les syndicats travaillent conjointement à la diffusion publique de leurs préoccupations et leurs réalisations dans les différents domaines d'intervention couverts par la FSSS, et ce, tant au niveau national que régional;

- que la FSSS supporte les syndicats dans la production d'information à diffuser à leurs membres **notamment par l'utilisation des médias sociaux;**
- que la FSSS et ses syndicats accordent plus d'attention à l'éducation politique en appui à la défense des services publics;
- que la FSSS augmente ses ressources affectées aux communications et à l'action politique afin de supporter une action et une présence publique plus soutenues des syndicats, des secteurs public et privés et des différentes missions dans lesquelles œuvrent les membres de la Fédération.

Adopté

Laisser sur table du bureau fédéral :

Il est proposé par Luc Pearson, appuyé par Luc Bastien, de laisser sur table la recommandation du comité synthèse des ateliers du 42^e congrès sur l'action syndicale internationale jusqu'après la tenue du Colloque Gérard-Picard et après la tenue, à la Fédération, d'une table ronde qui pourrait mettre en présence les responsables politiques du dossier des relations internationales de la FSSS et de la CSN.

Rejeté

Résolution sur l'action syndicale internationale telle que recommandée par le comité synthèse

Il est proposé par Denyse Paradis, appuyé par Lucie Léger :

- que la FSSS pose dès maintenant sa candidature pour devenir membre de l'Internationale des services publics en vue de participer à son prochain congrès quinquennal en novembre 2012;
- que la FSSS réclame de la CSN qu'elle revoit sa politique de soutien aux fédérations pour leur affiliation internationale de telle sorte que la CSN contribue de façon substantielle et récurrente aux coûts annuels de cette affiliation;
- qu'un rapport soit présenté au conseil fédéral de mi-mandat en vue de décider de la poursuite de notre affiliation.

Rejeté

Amendements aux statuts et règlements

Présentation des propositions d'amendement aux statuts et règlements par Francine Lévesque. Et les membres du comité des résolutions : Mélissa Gouette, Louise Labrie et Daniel Charette.

Il est proposé par Mathieu Beaudry, appuyé par Lyne Savard, d'ajouter les articles suivants :

126.06 : Si le secteur de la fédération n'est pas en grève, le conseil fédéral de négociation sectorielle fixe la date limite pour la rentrée des résultats et les compilations se font avec les résultats connus à cette date. À défaut d'avoir fait parvenir ses résultats de vote à ladite date, le syndicat est considéré comme s'étant abstenu et ne compte plus parmi les syndicats, aux fins de calcul des pourcentages prévus à l'article 126.07.

126.07 : La fédération ne peut signer l'entente de principe que si 50 % plus un des syndicats du secteur se sont prononcés en faveur de l'entente de principe, pourvu que les membres cotisants de ces syndicats totalisent également 50 % plus un des membres cotisants des syndicats du secteur.

Des que les syndicats qui se sont prononcés en faveur de l'entente de principe représentent 66 2/3 % des membres cotisants de leur secteur, la fédération a le mandat de signer l'entente de principe.

Nouvel article 127 – Résultats des votes

Lorsque les syndicats se prononcent sur l'acceptation de l'entente de principe, la fédération transmet aux syndicats un avis contenant les résultats du vote dans les 3 jours ouvrables suivant la date limite pour la transmission des résultats.

L'avis transmis aux syndicats contient :

Le nombre de syndicats s'étant prononcé avant la date limite ainsi que le nombre de membres

cotisants représentés par ces dits syndicats.

Le nombre de syndicats s'étant prononcé en faveur de l'entente de principe avant la date limite ainsi que le nombre des cotisants de ces derniers.

Le nombre de membres cotisants d'un syndicat est calculé conformément à l'article 125.

Nouvel article 128 – négociation sectorielle regroupée

Les syndicats d'un secteur peuvent refuser l'entente de principe ou le retour au travail. Dans ce cas, ces syndicats peuvent s'adresser au conseil de négociation sectorielle regroupée pour demander aux autres secteurs de la fédération de se rallier à leur position. Si les autres secteurs refusent de se rallier, ces syndicats ne sont pas tenus de signer l'entente de principe et peuvent de ce fait poursuivre seuls la négociation.

Rejeté

Il est proposé par Hélène Lalande, appuyé par Mélanie Boismenu, d'introduire le nouvel article suivant :

Seuls les délégués(es) officiels des syndicats locaux qui ne sont pas visés par l'article 7.18 de la convention collective en vigueur du 13 mars 2011 au 31 mars 2015, ainsi que l'exécutif (comité) de la FSSS et le comité de négociation sectoriel ont le droit de vote, de parole ou d'influence lors de toutes instances de négociation.

En amendement :

Il est proposé par Serge Vézina, appuyé par Manon Forget, de biffer : *qui ne sont pas visés par l'article 7.18* pour remplacer par : *et ceux visés par l'article 7.18* et d'ajouter : *les délégués fraternels maintiennent le droit de parole et d'influence. Les salariés membres des comités sectoriels ont le droit de parole et d'influence lors des instances de négociation.*

Question préalable :

Il est proposé par Georges André Tessier, appuyé par Guy Giard, que la proposition soit immédiatement mise aux voix.

Question préalable adoptée

Amendement rejeté

Proposition principale rejetée

Il est proposé par Hélène Lalande, appuyé par Danick Boudreau, d'introduire le texte suivant : *Les délégués(es) officiels des syndicats locaux ont le droit d'avoir les offres finales de la table centrale ainsi que les offres sectorielles avant de se prononcer pour leurs votes.*

En amendement :

Il est proposé par Mathieu Beaudry, appuyé par Verna Jean, d'ajouter : *les offres ou ententes de principe sont jointes à la convocation pour l'instance de négociation.*

Rejeté

En sous-amendement :

Il est proposé par Serge Vézina, appuyé par Lise Surprenant, de biffer : *offres finales* et de remplacer par *ententes de principe*.

Rejeté

Point d'ordre soulevé par Steve Lemieux sur les propos d'un délégué.

Question préalable :

Il est proposé par Robert Poisson, appuyé par Mona Edma, que la proposition soit mise aux voix immédiatement.

Question préalable adoptée

Proposition principale rejetée

Il est proposé par Patrick Gauthier, appuyé par Marc Perron, que la FSSS fournisse gratuitement aux syndicats locaux les jurisprudences et leurs mises à jour ainsi que tous les guides d'interprétation syndicaux et patronaux disponibles.

En amendement :

Il est proposé par Nancy Gauthier, appuyé par Stéphane Michaud, d'ajouter après syndicats locaux : *qui le désirent* et après leurs mise à jour : *sous forme papier ou électronique*.

Rejeté

Proposition principale rejetée

6. Résolutions des comités fédéraux

a. Comité de condition féminine

Francine Lévesque invite Josée Marcotte, vice-présidente de la catégorie du personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration et responsable politique du dossier de la condition féminine, ainsi que les membres du comité de condition féminine : Caroline Pelletier, Mélanie Veilleux, Suzanne Audette, Hélène Mathieu, Céline Pageau et Anna Pilote, conseillère syndicale attitrée à la condition féminine, à venir présenter les recommandations du comité.

Il est proposé par Carole Ménard, appuyé par Claudine Desforges, que la Fédération de la santé et des services sociaux organise une journée réseau par mandat, particulièrement à l'intention des responsables à la condition féminine, sur des sujets qui touchent spécifiquement les femmes.

Adopté

Il est proposé par Lucie Longchamps, appuyé par Gisèle Frenette, que la Fédération de la santé et des services sociaux produise des bulletins d'information sur des sujets qui touchent spécifiquement les femmes.

Adopté

Il est proposé par Gisèle Gince, appuyé par Micheline Charron, que le comité de condition féminine, en collaboration avec le comité d'aide et de prévention de la violence, produise un guide de prévention en matière de harcèlement et de violence et suggère divers moyens aux syndicats pour agir sur la prévention de la violence et le harcèlement dans le cadre de leurs fonctions syndicales.

Adopté

Il est proposé par Hélène Côté, appuyé par Johanne Toupin, que le comité de condition féminine produise une mise à jour du guide des droits parentaux des secteurs privés et communautaires.

Adopté

b. Comité santé-sécurité

Francine Lévesque invite Guy Laurion, vice-président de la catégorie du personnel paratechnique, services auxiliaires et métiers et responsable politique du dossier de santé et sécurité, ainsi que les membres du comité de santé et sécurité : Stéphane Rhéaume, Steve Bouchard, Jean-François Cabana, Thérèse Martin, Louise Gauthier et Raymond Laroche, conseiller syndical attiré à la santé et la sécurité du travail, à venir présenter les recommandations du comité.

Il est proposé par Chantal Mayer, appuyé par Lucien Richard, que le comité de santé et sécurité du travail FSSS fasse une évaluation sur le programme actuel de déplacement sécuritaire des bénéficiaires (PDSB) afin de proposer à l'ASSTAS le développement d'un nouveau programme de déplacement sécuritaire des bénéficiaires de niveau 2, le cas échéant, pour une meilleure prise en charge du milieu.

Adopté

Il est proposé par Manon Morin, appuyé par Pierre Crevier, que les syndicats revendiquent auprès de l'employeur des mesures afin d'assurer le transfert des bonnes pratiques en santé et sécurité du travail. Que ces mesures fassent l'objet de discussions et soient approuvées par le comité paritaire en santé et sécurité. Que le comité de santé et sécurité développe de nouveaux outils pour soutenir les syndicats dans leur démarche.

En amendement :

Il est proposé par Yoland Coutu, appuyé par Annie D'Amour, de biffer *comité paritaire* et remplacer par *comité conjoint à la convention collective*.

En sous-amendement :

Il est proposé par Guy Laurion, appuyé par Gilles Piché, de remplacer *comité conjoint à la convention collective* par *le comité conjoint ou le comité paritaire*.

Sous-amendement adopté

Le sous-amendement adopté dispose de l'amendement

Proposition principale adoptée telle qu'amendée

Il est proposé par Mario Harvey, appuyé par Pascale Nantel, que la Fédération maintienne et poursuive son plan d'action 1, 2, 3, GO...

En ce qui concerne les secteurs privés, que chaque secteur soit rencontré pour faire un état de situation en santé et sécurité du travail dans le but de dégager des perspectives en santé et sécurité adaptées à la réalité du milieu, en lien avec le plan d'action 1, 2, 3, GO...

Adopté

7. Politique d'approvisionnement responsable

Francine Lévesque invite Denyse Paradis à présenter la politique FSSS d'approvisionnement responsable.

Il est proposé par Line Lapointe, appuyé par Jean Demeule, que le Congrès adopte la politique FSSS d'approvisionnement responsable telle que présentée.

Adopté

8. Levée de la session

L'ordre du jour étant épuisé, Francine Lévesque, lève la session du Conseil fédéral spécial à 11 h 30, ce 24 octobre 2012.

FRANCINE LÉVESQUE
Présidente

DENYSE PARADIS
Secrétaire générale-trésorière